



**CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL**  
**15 février 2019**

*Déclaration liminaire*



*Contrôleurs du travail, un parcours incertain...*

Monsieur le Président,

La CAP qui se réunit aujourd'hui est consultée sur le tableau d'avancement au grade de contrôleur du travail hors classe par liste d'aptitude. Ce tableau d'avancement a déjà fait l'objet de l'ordre du jour de la CAP du 29 novembre 2018. Toutefois ce point a été reporté car le nouvel arrêté fixant le ratio promu /promouvables pour les années 2019, 2020 et 2021 était en cours de validation auprès du guichet unique (Bercy/Fonction publique).

Aujourd'hui cet arrêté est toujours en souffrance et dans l'attente de la décision sur une proposition de 15% pour le calcul des promotions possible, l'administration propose de reconduire le taux de 10% du précédent arrêté du 14 mars 2016. Si le taux de 15% s'avère être accordé, un tableau d'avancement complémentaire serait proposé lors d'une prochaine CAP.

***L'UNSA ITEFA déplore cette situation incompréhensible qui touche la plupart des corps de notre Ministère et qui met en évidence le peu d'intérêt que porte le gouvernement pour les agents de notre Ministère***

Aujourd'hui, cette CAP va donc s'appuyer sur le ratio promus/promouvables fixé par l'arrêté du 14 mars 2016 qui est de 10% réparti entre d'une part, le tableau d'avancement à hauteur de 75% et d'autre part, l'examen professionnel pour 25%.

Ainsi, 41 postes sont ouverts pour cette liste d'aptitude 2019 ***soit 10 promotion de moins qu'en 2018***, 15 lauréats pour l'examen professionnel 2018 ***soit 10 reçus de moins qu'en 2017***.

Ainsi 56 contrôleurs du travail vont accéder au grade hors classe cette année. Il nous est indiqué toutefois, qu'une vingtaine de contrôleurs supplémentaires pourraient être promus si le taux de 15% est accordé par « le guichet unique » ce qui compenserait seulement la perte de 20 postes de promotion au regard des années précédents et cette disposition est de plus hypothétique !

***Pour L'UNSA ITEFA, le compte n'y est pas !***

En effet les effectifs de ce corps diminuent d'année en année, induit d'une part par le plan de transformation d'emploi et d'autre part, par le départ massif à la retraite : 959 en 2019 puis 883 en 2020.

De plus, par effet mécanique, les promotions au grade de hors classe vont devenir infinitésimales. En effet, le nombre des postes offerts se calcule sur la base des CT éligibles statutairement et par l'application du ratio promus/promouvables. Aussi, faut-il garder en mémoire que l'effectif de ce corps sera de **833 en 2020** et de **513 en 2022**.

***L'UNSA ITEFA dénonce fermement cette situation intolérable  
qui va figer la carrière des contrôleurs du travail .***

***Elle enjoint l'administration de tout mettre en œuvre pour donner des perspectives dignes des missions que les contrôleurs du travail accomplissent jour après jour !***

Et pourtant, 2019 sera la dernière année pour l'épreuve du CRIT qui permettra à 200 CT d'accéder au grade d'IT et 50 autres par voie de promotion sur liste d'aptitude ad hoc.

***Et après ?***

Ne revenons pas sur les réunions de travail sur le devenir des contrôleurs du travail qui se sont tenues dans le courant du dernier trimestre 2017 et début d'année 2018 avec les organisations syndicales représentatives du ministère.

Après nous avoir fait miroiter un « plan A » qui consistait à verser tous les contrôleurs du travail dans le corps de l'inspection du travail sur une ou plusieurs années, les négociations se sont brusquement arrêtées et il a fallu beaucoup d'opiniâtreté de la part de l'ensemble des organisations syndicales pour maintenir le lien avec l'administration avant d'apprendre que notre ministre de tutelle se refusait de porter ce dossier auprès du 1<sup>er</sup> Ministre.

***Quelle déconvenue pour les représentants du personnel et quelle gifle pour les contrôleurs du travail dont les compétences se voient mise en cause par le rapport du jury du CRIT 2017, rapport qui a fait le miel de l'administration pour clore définitivement les négociations !***

**L'UNSA ITEFA** continuera de revendiquer sans relâche la reconduction de ce PTE et se battra pour que les parcours professionnels puissent respecter les volontés de chacun quant aux différentes affectations sur les missions Emploi, Formation professionnelle, Travail et fonctions support en rappelant que le corps n'est pas intrinsèquement attaché aux missions.

Au devenir des contrôleurs du travail s'ajoute le devenir de notre ministère, avec réformes et réorganisations qui vont encore s'empiler, quelle place sera véritablement accordée à ce corps déjà malmené ?

Pour autant, les agents restent encore debout, portés par leur sens aiguë du service public et la volonté de bien faire envers et contre tout, mais pour combien de temps encore ? ne seront-ils pas obligés de baisser les bras, bringuebalés dans ce chamboule tout de réformes menées trop vite et portées prioritairement sur les enjeux financiers ?

Monsieur le Président, la souffrance au travail s'installe, s'amplifie dans nos services et à tous les niveaux.

***Hâtons-nous de se poser et travaillons ensemble, administration, agents et organisations syndicales pour construire notre Ministère de demain, socle d'une vie sociale harmonieuse et garant d'un juste et équitable accès pour tous à leurs bienfaits.***

**L'UNSA ITEFA mobilisée ,**

**«Ni contestation stérile, ni accompagnement docile»  
reste son positionnement syndical.**

